

# LES RISQUES A EFFETS DIFFERES : De l'évaluation à la prévention

N°1 janvier 2009

## ***Le bulletin d'information des services de prévention à l'attention des employeurs, des délégués du personnel et des CHSCT***

*Ce bulletin préparé par différents membres des services de prévention vise à aider les acteurs de l'entreprise dans une démarche constructive de prévention des risques à effets différés. Ce premier numéro peut vous aider à réaliser un inventaire des risques à effets différés ; étape nécessaire et obligatoire pour entamer une démarche de prévention des Risques à Effets Différés (R.E.D).*



### **Les risques à effets différés :**

Une exposition à un agent, une substance ou une préparation, même à de faibles doses, peut entraîner à plus ou moins long terme, le développement de maladies parfois graves voire mortelles.

Parmi les produits les plus dangereux certains sont dénommés CMR. Ces produits peuvent provoquer des Cancers (C), des Mutations génétiques à l'origine d'anomalies génétiques héréditaires (M), et une toxicité pour la Reproduction (R) (stérilité, malformation du fœtus, fausses couches,..)



Vous pouvez rencontrer ces produits dangereux pour la santé humaine sous la forme de poussières de bois, d'éthers de glycol dans les peintures ou produits de nettoyages, certains produits phytosanitaires,...

En dehors des agents chimiques, vous pouvez être exposés à des agents physiques et biologiques susceptibles d'engendrer des risques à effets différés ; par exemple les rayonnements ionisants dans le milieu médical, le virus hépatite B dans le secteur des déchets,...

### **Le rôle des différents acteurs de l'entreprise dans l'évaluation et la prévention des risques à effets différés :**

L'employeur est le garant de la Sécurité et de la santé des salariés. Pour ce faire, il doit prendre toutes les mesures nécessaires et efficaces pour assurer la sécurité et protéger la santé de son personnel sur la base des principes généraux de prévention parmi lesquels figure l'évaluation des risques dont les résultats sont transcrits dans un document unique.

Les salariés sont les premiers concernés par les risques professionnels auxquels ils sont exposés. Ils doivent être informés et formés. A ce titre, leurs expériences, leur savoir-faire et

leurs connaissances individuelles et collectives des situations de travail contribuent à l'évaluation des risques et à la recherche des actions de prévention à engager. Naturellement, cette participation est assurée pendant les heures de travail des salariés.

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et/ou les délégués du personnel (DP) participent non seulement à l'analyse des risques, mais contribuent aussi à la préparation et au suivi des actions de prévention. C'est non seulement un droit, mais aussi une nécessité.

## Identifier les agents chimiques dangereux QUESTIONS / REPONSES



On parle couramment de produits chimiques. Dans la réalité, il convient de distinguer plusieurs notions : substance, préparation, agent chimique dangereux.



### Qu'est ce qu'une substance ?

On entend par substances, les éléments chimiques et leurs composés tels qu'ils se présentent à l'état naturel ou tels qu'ils sont obtenus par tout procédé de production contenant éventuellement tout additif pour préserver la stabilité du produit et toute impureté résultant du procédé, à l'exclusion de tout solvant pouvant être séparé sans affecter la stabilité de la substance ni modifier sa composition.



### Qu'est ce qu'une préparation ?

Une préparation est une solution ou un mélange composé de deux substances ou plus.



### Qu'est ce qu'un agent chimique ?

Tout élément ou composé chimique, soit en l'état, soit au sein d'une préparation, tel qu'il se présente à l'état naturel ou tel qu'il est produit, utilisé ou libéré, notamment sous forme de déchet, du fait d'une activité professionnelle, qu'il soit ou non produit intentionnellement et qu'il soit ou non mis sur le marché.  
Un agent chimique peut se présenter sous forme solide, liquide, gazeuse.



### Qu'est ce qu'un agent chimique dangereux ?

1- Tout agent chimique appartenant à l'une des 15 catégories de dangers définies selon leurs propriétés physiques (explosibles, comburantes, inflammables, extrêmement ou facilement inflammables), leurs effets sur l'homme (toxiques, très toxiques, nocives, corrosives, irritantes, sensibilisantes, cancérigènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction) ou sur l'environnement

2- Tout agent chimique qui, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classement, en l'état ou au sein d'une préparation, peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques et des modalités de sa présence sur le lieu de travail ou de son utilisation, y compris tout agent chimique pour lequel des décrets prévoient une valeur limite d'exposition professionnelle.



### Quelles sont les activités impliquant les agents chimiques ?

Tout travail dans lequel des agents chimiques sont utilisés ou destinés à être utilisés dans tout processus, y compris la production, la manutention, le stockage, le transport, l'élimination et le traitement, ou au cours duquel de tels agents sont produits.



**Identifier les agents chimiques dangereux  
VOUS CONNAISSEZ  
OU RENCONTREZ par exemple**

Le chromate de plomb



dans certaines peintures

La silice cristalline



dans les carrières, ou dans les métiers du BTP

Le benzène



présent dans l'essence

Le trichloréthylène



pour le dégraissage

L'amiante



dans les plaques fibrociment en toiture ou bardage ou les joints des vieilles chaudières

Les fibres céramiques réfractaires



pour l'isolation thermique de four (en remplacement de l'amiante)

Les composés du chrome et du nickel



dans l'acier inoxydable

Le formaldéhyde (ou formol)



dans certaines colles ou produits de désinfection.

Fumées de soudage



chez les métalliers, carrossiers...

Fumées de gaz d'échappement diesels



dans les garages, les entrepôts (lieux) de stockage,...

Des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)



dans les huiles minérales usagées ou peu raffinées

Les phtalates

dans certaines matières plastiques mais aussi peintures, encres, vernis...

## Il faut faire un inventaire complet

Pour identifier les agents chimiques dangereux, il faut dresser un inventaire des agents chimiques **ET** déterminer le niveau de danger lié aux propriétés et à la toxicité de chaque agent chimique :

### Comment ?



J'utilise les bons de commandes et les factures,



J'interroge et j'observe les salariés à leur poste de travail,



Je prend en compte tous les mélanges et préparations réalisés à l'intérieur de l'entreprise



Je n'oublie pas les produits intermédiaires, sous produits



Je n'oublie pas les produits d'entretien, de nettoyage et de maintenance



Je pense aux déchets générés par la fabrication, la maintenance, le nettoyage



J'organise la collecte des informations en dressant par exemple un tableau ; je le renseigne en précisant pour chaque agent chimique identifié l'atelier, le poste de travail, les zones de stockage, le procédé. Les informations relatives aux propriétés dangereuses y seront aussi notées (à voir dans le prochain bulletin)

### Penser pour agir !

Pour un inventaire complet, il faudra :

#### Penser :

- ☑ aux mélanges de substances,
- ☑ aux déchets produits par la fabrication, la maintenance ou le nettoyage,
- ☑ aux émanations en cours de fabrication
- ☑ aux poussières : métalliques, de ciment et de sciure de bois,...

#### Penser aussi :

- ☑ aux ouvriers de maintenance et de nettoyage,
- ☑ aux produits tels que pigments, adjuvants,
- ☑ aux vieux stocks dégradés : bidons ou bouteilles sans étiquette, plaquette de frein contenant de l'amiante,
- ☑ lors d'une opération de démolition ou d'intervention sur un bâtiment ancien, je demande au propriétaire le rapport de repérage d'amiante et de plomb.

**Je conserve les informations afin d'assurer la traçabilité et faciliter les réactualisations**

#### Direction de la publication :

DRTEFP Languedoc-  
Roussillon/DDTEFP de  
l'AUDE  
PAO : DRTEFP/ESPE  
Impression : janvier 2009

Comme on l'abordera dans le prochain bulletin, on complètera cet inventaire physique par une analyse de la dangerosité des produits, des substances, et des procédés de fabrication.

Bulletin réalisé à l'initiative de la DDTEFP de l'AUDE. Retrouvez toutes les publications de nos services sur [www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr](http://www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr) (possibilité de s'abonner)

**A voir dans le prochain numéro : Comment lire une étiquette et utiliser une fiche de données de sécurité**